



Service Eau Environnement Forêt

Clermont-Ferrand, le 31 mai 2021

Mise à disposition du public

Note de présentation

Établie au titre de l'article L. 120 - I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet

Consultation du public sur le dossier et le projet d'arrêté inter-préfectoral déclarant d'intérêt général des travaux à réaliser sur le bassin versant de la Dore dans le cadre du contrat territorial de la Dore. Le dossier déposé est porté par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez (SMPNRLF).

Pièces jointes :

- Dossier de déclaration d'intérêt général 2021 de travaux sur le bassin versant de la Dore du SMPNRLF, déposé à la DDT du Puy-de-Dôme le 4 mars 2021 et complété en mai 2021
- Projet d'arrêté inter-préfectoral déclarant d'intérêt général les dits-travaux et une annexe cartographique

Contexte

En juillet 2019, le SMPNRLF a déposé un premier dossier de demande de déclaration d'intérêt général de travaux sur le bassin versant de la Dore. Ces travaux, après enquête publique, ont été déclarés d'intérêt général par arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2020. Le contrat territorial de la Dore a été signé le 18 février 2020.

Un deuxième dossier de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) de travaux sur le bassin versant de la Dore a été déposé en juillet 2020. Il complète le premier. Après la consultation des services et une consultation du public, les travaux ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral n°20210058 du 18 janvier 2021.

Le troisième dossier de DIG déposé par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez en mars 2021 vient compléter le programme de travaux des dossiers de DIG précédemment déposés. Il fait l'objet de la présente consultation du public.

Rappel des modalités de consultation du public

En application de la loi du 27 décembre 2012, le dossier de déclaration d'intérêt général 2020 de travaux sur le bassin versant de la Dore et le projet d'arrêté inter-préfectoral sont mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État du Puy-de-Dôme sur la période du mercredi 16 juin 2021 au mardi 6 juillet 2021, soit 21 jours.

Les observations du public doivent parvenir au plus tard le mardi 6 juillet 2021, par voie électronique, à l'adresse suivante : ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr

L'ensemble des remarques formulées seront intégrées dans une note synthétique, rendue accessible sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, quelques jours après la fin de la consultation.

.../...

Présentation du projet d'arrêté préfectoral

Le dossier du SMPNRLF prévoit les travaux suivants :

- l'amélioration de la franchissabilité de la Dolore par l'effacement du seuil de la prise d'eau du moulin de Cours, sur la commune d'Arlanc, au lieu-dit « Les Fontaines »,
- la restauration d'une zone humide à la source du Bournier, un affluent du Couzon, sur le territoire des communes de Vollore-Montagne et de Noirétable (département de la Loire),
- le recul de résineux à proximité du ruisseau du Forestier, affluent de la Dolore, sur le territoire de la commune de Fournols, vers les lieux-dits « Magny » et Le Forestier ».

Le dossier du SMPNRLF présente le contexte de sa demande, décrit les travaux et les localise, analyse leurs incidences sur l'environnement, propose des mesures de réduction des impacts et justifie l'intérêt général des travaux.

La description des travaux à réaliser est reprise à l'article 1 du projet d'arrêté. Il est précisé, comme le prévoit la réglementation, les lieux-dits, les parcelles cadastrales, les noms des propriétaires et les surfaces impactées par les travaux, ainsi que les routes, les chemins et les parcelles d'accès aux lieux des travaux.

L'article 3 du projet d'arrêté précise les conditions de réalisation des travaux.

Pour la directrice départementale des territoires
par intérim et par délégation,
La cheffe du service eau, environnement
et forêt



Caroline MAUDUIT